



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53

ac-reims@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/reims/>



Les Enseignants de l'UNSA

FLASH SE-UNSA du 23 septembre 2009 Spécial PLP

Au sommaire :

1/ La rentrée 2009 dans la voie professionnelle : les prises de position du SE-UNSA

2/ Oral de contrôle du bac pro :

3/ Réforme de la voie professionnelle : l'Inspection Générale partage les inquiétudes du SE-UNSA

4/ Indemnité de Professeur principal

5/ Brice Hortefeux : des propos inacceptables.

6/ Développement durable : Le SE-UNSA s'engage.

1/ La rentrée 2009 dans la voie professionnelle : les prises de position du SE-UNSA

Généralisation du cursus 3 ans en bac pro : conditions de mise en œuvre

Au niveau structurel, des directives ont été données afin d'optimiser la gestion des moyens en rationalisant les structures et les capacités d'accueil.

Les nouvelles grilles horaires Bac pro 3 ans sont proposées avec une globalisation des heures sur 3 ans. Le cadrage national sur les dédoublements de classe a disparu pour être remplacé par des heures dites complémentaires attribuées par classe selon l'effectif. Un accompagnement personnalisé de 2,5 heures/semaine est prévu. Les DHG pour les établissements ont été calculées non plus par structure, mais avec une estimation des effectifs. Des heures ont été allouées uniquement pour imposer des regroupements de sections en enseignement général.

Du fait de la disparition de la quasi-totalité des BEP, et malgré des ouvertures de CAP (très inégales selon les académies), la capacité d'accueil globale en niveau 5 (CAP + BEP) diminue fortement. Sur le créneau des formations structurelles de niveau 5, force est de constater que l'apprentissage augmente ses « parts de marché ».

Les principales difficultés

Les effets conjugués de la restriction des capacités d'accueil, des restructurations et du nouveau calcul de DHG ont amplifié les suppressions de postes.

L'accompagnement personnalisé est le seul dispositif pour les élèves en difficulté proposé à ce jour. Face aux DHG en baisse, une part importante de ces heures a été détournée de sa fonction initiale. De plus, ces heures s'effectueront très largement en heures supplémentaires.

En enseignement général, les effectifs des classes, donc des groupes, seront plus lourds. Cela est fortement lié à des regroupements de sections qui, de plus, sont souvent anti-pédagogiques. Il faut ajouter que sans cadrage national sur leur répartition disciplinaire, les dédoublements de classe deviennent aléatoires en enseignement général. Les conditions de travail s'en trouveront globalement détériorées et ce sont les élèves les plus fragiles qui en subiront d'abord les conséquences.

Les élèves accueillis en BEP précédemment devront donc être amenés au bac avec une année en moins d'enseignement sans véritables moyens pour la prise en charge de ceux qui sont les plus en difficulté.

Nous doutons des réelles capacités d'accueil et de la proximité suffisante des CAP pour réorienter les élèves en grandes difficultés engagés en bac pro. Nous notons aussi que les places en CAP particulièrement adaptés aux jeunes issus de SEGPA sont en diminution alors que ceux-ci connaissent des difficultés d'orientation.

Quant au BEP dit « rénové » (ou CAP) qui sera attribué au cours du cursus 3 ans, il engendrera un travail supplémentaire non négligeable pour les enseignants, sans garantie de garder sa valeur auprès des professionnels.

Cette réforme engendre aussi des besoins importants en adaptation, voire reconversion, pour les enseignants de nombreux champs professionnels. Nous demandons qu'une véritable politique de gestion des ressources humaines en terme de formation soit mise en place.

A l'évidence, le ministère ne donne pas à cette réforme qui se veut ambitieuse, les moyens nécessaires.

2/ Oral de contrôle du bac pro :

Si le SE-UNSA n'est pas opposé au principe d'un oral de rattrapage pour le bac pro, il dénonce l'impréparation du ministère qui a imposé un changement des « règles du jeu » en cours de partie.

Le rattrapage, qui fait se jouer l'obtention du bac pro intégralement sur le jugement de deux examinateurs avec un cadrage trop flou, a soulevé de nombreuses polémiques. Un bilan sérieux doit être tiré au plus vite de sa mise en œuvre et un groupe de travail mis en place. Il devra définir les règles d'un oral de contrôle qui garantisse un niveau d'acquisitions satisfaisant en enseignement général et professionnel.

3/ Réforme de la voie professionnelle : l'Inspection Générale partage les inquiétudes du SE-UNSA

L'inspection générale ne tourne pas autour du pot : dans un rapport rendu public début septembre, elle appelle le ministre à la « vigilance » et formule des « alertes » quant à la rénovation de la voie professionnelle.

Les mots sont forts, à la mesure des inquiétudes générées par la mise en œuvre précipitée d'une réforme qui déstabilise non seulement les enseignants, mais aussi les chefs d'établissement, les services rectoraux, les régions et les principaux intéressés, les élèves et leurs familles.

Les rapporteurs attirent l'attention sur de nombreux points :

- La carte des formations et la difficulté à ajuster l'offre de CAP par rapport à celle du bac pro,
- L'impact sur l'orientation, en particulier celle des élèves les plus fragiles,
- Les modes de calcul des DGH, variables selon les académies,
- La nouvelle organisation des enseignements et les nouvelles grilles horaires, arrivées très tard, ne permettant pas aux équipes de s'appropriier les nouveaux dispositifs,
- L'autonomie importante laissée aux établissements, dans un contexte d'impréparation totale, vécue comme un abandon plutôt que comme un atout.

Au-delà des difficultés de la mise en œuvre, ce sont les dispositifs au cœur de la rénovation qui sont interrogés dans leur pertinence et leur faisabilité, en particulier l'accompagnement personnalisé, les passerelles, et le concept de certification intermédiaire.

A la lecture détaillée du rapport, se dégage le sentiment que le ministère a joué aux apprentis sorciers, en ne maîtrisant ni la mise en œuvre de la réforme, ni ses conséquences à moyen et long terme. Quant aux acteurs de terrain, ils n'ont plus qu'à se débrouiller...

Le SE-UNSA exige du ministère qu'il tienne compte des conclusions de ce rapport lucide pour que la rentrée 2010 se prépare dans de meilleures conditions.

http://media.education.gouv.fr/file/2009/17/1/renovation-voie-professionnelle_118171.pdf

4/ Indemnité de Professeur principal

Le ministère a publié au journal officiel du 21 avril l'arrêté du 16 mars 2009 instaurant une ISOE de 1386.60 euros pour les enseignants de classes seconde, première et terminale de bac pro 3ans. **Cette avancée était un engagement du ministère l'année dernière lors des discussions sur la rénovation de la voie professionnelle avec le SE-UNSA**

5/ Brice Hortefeux : des propos inacceptables.

Le **SE-UNSA**, réuni en Conseil National, tient à rappeler solennellement que les valeurs de la République que sont la laïcité et la fraternité, s'imposent à tous les citoyens et en premier lieu à ceux qui représentent l'Etat.

Un ministre de la République ne peut en aucun cas et en aucune circonstance déroger à ces principes. En la matière, le **SE-UNSA** exige l'exemplarité des représentants de l'Etat.

La liberté de conscience, le respect de la diversité et de chaque culture sont garantis en France, grâce à la laïcité.

Aucune discrimination, aucun sous-entendu stigmatisant une partie de nos concitoyens n'est admissible dans notre République.

6/ Développement durable : Le SE-UNSA s'engage.

Se reconnaissant dans les objectifs du Comité 21 (Comité français pour l'environnement et le développement durable), le **SE-UNSA** lance son agenda 21.

Il a été élaboré de février 2008 à juin 2009. Il est centré plus particulièrement autour de 4 des 5 engagements du Comité 21 pour la période 2005-2015:

- Adopter des modes de production et consommation responsables et réduire les émissions de CO2.
- Respecter la diversité culturelle et lutter contre les exclusions.
- Soutenir les filières environnementales et l'économie sociale.

- Renforcer la solidarité internationale et promouvoir auprès des collectivités l'affectation de 1% du budget aux objectifs du millénaire.

Pour les enseignants de l'UNSA, le développement durable ne se limite pas au seul respect de l'environnement. A travers cette démarche, ils s'impliquent également dans la lutte contre les exclusions et les discriminations et pour une meilleure répartition des richesses. Sur ces questions désormais urgentes, le SE-UNSA passe aux actes en déclinant au plan national comme dans les sections territoriales sa campagne : [« Ca chauffe ! On s'agite ou on agit ? » avec ses « 21 engagements » et des affiches de sensibilisation.](#)

Le SE-UNSA devient ainsi le premier syndicat, en France, à lancer un agenda 21

Les infos pratiques, l'actualité sur : <http://sections.se-unsa.org/reims/>
www.se-unsa.org

Consultez également nos sites départementaux

<http://sections.se-unsa.org/08> <http://sections.se-unsa.org/10>
<http://sections.se-unsa.org/51> <http://sections.se-unsa.org/52>

N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues

Patrice BARTHELEMY, Secrétaire académique en charge des PLP, élu à la CAPA PLP 06.14.25.29.58

Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*